

PAR COURRIEL

Le 30 avril 2025

DEMANDEUR

N/Réf. : 202504-57

Objet : Demande d'accès à l'information

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 16 avril 2025.

La recherche a permis de repérer des documents concernant votre demande qui vous sont accessibles. Toutefois, vous remarquerez que nous avons soustrait des renseignements, comme le permet l'article 14 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A 2.1). En effet, nous avons retranché les renseignements confidentiels au sens des articles 53 et 54 de cette loi.

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Matilde Thérroux-Lemay

p. j. : 3

Le 6 février 2008

TREMBLAY LUCETTE

53-54

Consultez et commentez le nouveau plan de cadastre afin de contribuer à une bonne représentation de votre propriété.

Une mauvaise représentation peut entraîner des retards ou autres désagréments lors de la construction, de la rénovation ou de la vente de votre propriété.

On a des plans pour vous !

Il y a plus d'un an, le Ministère des Ressources naturelles et des Forêts vous informait du début des travaux visant à refaire le plan de cadastre de votre secteur. Il est maintenant **très important pour vous de consulter et de commenter le projet de plan de cadastre sur lequel est représentée votre propriété avant que le plan devienne officiel**. Les informations sur les rencontres organisées à cet effet avec la firme d'arpenteurs-géomètres qui réalise les travaux, ainsi que les documents que vous devez avoir en main sont indiqués au **verso**.

Nous joignons à la présente un document intitulé « **Information cadastrale spécifique de votre propriété** » qui fait état de certains résultats des travaux pour chacun de vos lots. **Lisez-le attentivement!**

Lisez aussi la documentation ci-jointe; elle répond aux principales questions relatives à la rencontre avec la firme d'arpenteurs-géomètres.

Pour obtenir des renseignements additionnels sur la réforme du cadastre ou les travaux présentement en cours, consultez notre site Internet à l'adresse www.mrnf.gouv.qc.ca/information-fonciere ou communiquez avec le Ministère. De partout au Québec, composez sans frais le 1 888 733-3720.

La Direction générale de l'arpentage et du cadastre

Consultez le verso

5700, 4e Avenue Ouest, G 309
Québec (Québec) G1H 6R1

ENGLISH VERSION AVAILABLE UPON REQUEST. IN THE PROVINCE, CALL TOLL FREE 1 888 733-3720.

Rencontre à laquelle vous pouvez vous présenter :

Hôtel de ville, salle du conseil
15, rue Forget
Baie-Saint-Paul

Le 6 mars 2008 entre 14 h et 20 h

Autre(s) rencontre(s) possibles(s) :

Hôtel de ville, salle du conseil
15, rue Forget
Baie-Saint-Paul

Le 5 mars 2008 entre 14 h et 20 h

Documents que vous devez avoir en main pour la rencontre :

- Le présent avis ainsi que le document intitulé « Information cadastrale spécifique de votre propriété ».
- Les documents privés suivants, si vous les possédez :
 - certificat de localisation
 - plan d'arpentage
 - procès-verbal de bornage
 - titre de propriété **non enregistré**

Information cadastrale spécifique de votre propriété
Valide en date du 3 septembre 2007

Propriétaire(s)

TREMBLAY, LUCETTE

Les résultats des travaux sur votre propriété

Actuellement, votre propriété est constituée d'une partie de lot. Sur le nouveau plan de cadastre, un numéro distinct lui est attribué.

Si aucun extrait du projet de plan n'est joint à cette fiche (voir plus bas), il est important de participer à la rencontre pour connaître les dimensions de votre nouveau lot.

Votre nouveau numéro de lot sur le projet de plan

3 623 585

Circonscription foncière : Charlevoix No 2

Localisation sur le plan
Feuillet 006

21M07-010-3240 D 01

Votre(vos) ancien(s) numéro(s) de lot(s)

Paroisse de Baie-Saint-Paul

768 ptie

Information cadastrale spécifique de votre propriété
Valide en date du 3 septembre 2007

Propriétaire(s)

TREMBLAY, LUCETTE

Les résultats des travaux sur votre propriété

Actuellement, votre propriété est constituée de plusieurs lots qui portent des numéros distincts. Sur le nouveau plan de cadastre, ces lots sont regroupés sous un seul nouveau numéro.

Dans certains cas, un regroupement de lots peut être dommageable au propriétaire qui veut utiliser ou vendre ses parcelles séparément. **Si vous n'êtes pas d'accord avec ce regroupement faites-en part à l'arpenteur-géomètre responsable des travaux lors de la rencontre.**

Par ailleurs, les dimensions de vos lots qui apparaissent sur le plan actuel ne sont pas reportées intégralement sur le nouveau plan, car il fallait les préciser, les compléter ou les corriger.

Enfin, les numéros des lots qui constituent votre propriété ne concordent pas avec ceux mentionnés dans votre titre de propriété. En principe, vous n'aurez pas à faire corriger ce document car la loi a prévu ce genre de situation.

Il est important de participer à la rencontre pour connaître la nature de ces changements.

Votre nouveau numéro de lot sur le projet de plan

3 623 610

Circonscription foncière : Charlevoix No 2

Localisation sur le plan
Feuillet 005

21M07-010-3239 D 08

Votre(vos) ancien(s) numéro(s) de lot(s)

Paroisse de Baie-Saint-Paul

771

773

Le 4 octobre 2005

TREMBLAY LUCETTE

53-54

Saviez-vous
qu'une mauvaise
représentation de **votre
propriété** au plan de
cadastre peut entraîner
des retards ou autres
désagréments lors de la
construction, de la
rénovation ou de la vente
de celle-ci?
Votre collaboration
contribuera à une bonne
représentation de votre
propriété.

Propriétaire, la réforme débute dans votre secteur

Dans le cadre de la **réforme du cadastre québécois**, le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs a mandaté une firme d'arpenteurs-géomètres pour refaire le plan de cadastre du secteur où se situe votre propriété (secteur décrit au **verso**). Les travaux s'échelonneront sur une période de deux ans.

Nous vous encourageons grandement à transmettre à la firme d'arpenteurs-géomètres dont l'adresse se trouve au verso de cette lettre, avant le 13 février 2006, une copie des documents suivants si vous les possédez :

- **certificat de localisation**
- **procès-verbal de bornage**
- **plan d'arpentage**
- **contrat de vente non enregistré**

Ces documents sont très utiles car la firme d'arpenteurs-géomètres n'a pas accès aux documents privés, mais seulement aux titres de propriété et autres documents publics enregistrés au bureau de la publicité des droits. Par ailleurs, il est possible que l'arpenteur-géomètre doive mesurer votre terrain; nous demandons donc votre collaboration afin de permettre à son équipe d'y circuler.

Dans environ 18 mois, nous vous informerons par écrit des résultats relatifs à votre propriété. Vous serez alors invité à consulter le nouveau plan de cadastre lors d'une rencontre organisée à cet effet. Vous n'avez rien à déboursier pour ces travaux, mais **votre collaboration est importante**.

Pour obtenir des renseignements additionnels, consultez notre site Internet à l'adresse www.mrnfp.gouv.qc.ca/cadastre ou communiquez avec le Ministère. Si vous résidez dans la région de Québec, composez le (418) 627-8600. De partout ailleurs au Québec, composez sans frais le 1 888 733-3720.

La Direction générale de l'arpentage et du cadastre

Consultez le verso

Firme d'arpenteurs-géomètres mandatée

Madame Suzie Lachance
Le Consortium ad hoc formé de Bélanger,
GPLC, VRSB, Simard et Brisson
6780, 1^{re} Avenue, bureau 160
Charlesbourg (Québec) G1H 2W8

Téléphone : (418) 621-0405, poste 10
Télécopieur : (418) 621-9782

Secteur visé par les travaux

Rénovation cadastrale d'une partie de la ville de Baie-Saint-Paul, soit cette partie située à l'ouest de la rivière du Gouffre et au nord du Bras du Nord-Ouest.



Baie St-Paul, le 16 juillet 2008

LUCETTE TREMBLAY

53-54

N/Réf. : Avis n° 1944-61

Objet : Résultats de la consultation des propriétaires concernant votre propriété

Madame,

53-54

NOTRE ANALYSE

Nous avons considéré en entier la requête formulée. Le lot 3 623 610 est conservé pour désigner une partie de votre immeuble et les autres parties sont désignées par les nouveaux lots 3 624 524 et 3 624 525. La configuration, les mesures et la superficie de vos propriétés sont montrées sur l'extrait du plan de rénovation cadastrale ci-annexé.

NOUVEL AVIS DU MINISTÈRE

Ainsi, vous trouverez ci-joint un document intitulé « Information cadastrale spécifique de votre propriété ». Ce document, qui remplace, le cas échéant, celui que vous avez déjà reçu, a été produit par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune à partir des données que nous lui avons fournies. Il vous informe des effets de la rénovation cadastrale sur les données des lots concernés.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez joindre le soussigné au numéro de téléphone 1-866-621-0405 poste 18.

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction.

L'expert foncier

Original signé

Jules-Fabien Simard, a.g

